

Dernière mise à jour le **17 juin 2018**

Le temps violent prévu demain dans le sud du Québec pourrait fortement aggraver les cas existants de feu bactérien.

Tiré de la fiche [PFI](#):

Dans les parcelles voisinant des vergers où des symptômes de feu bactérien sont présents et/ou étaient présents l'an dernier, il est fortement recommandé d'intervenir en cas de grêle en juin ou en juillet.

Deux interventions sont possibles, une application rapide de streptomycine, et/ou une application de Apogee. Il est généralement inutile d'appliquer des traitements fongicides comme CAPTAN ou autre sur les pommiers ou les poiriers, puisque les petits fruits verts résistent bien à l'infection par les pourritures. Ailleurs dans le monde, les risques de pourriture noire, de moniliniose ou d'autres maladies peuvent justifier ce traitement, mais ce n'est pas le cas au Québec.

Feu bactérien:

La streptomycine doit être appliquée dans les **quatre heures** suivant une tempête. N'intervenez que si tous les facteurs de risque sont réunis et seulement en cas de tempête assez violente. Les traitements réalisés jusqu'à 12 heures après la tempête sont probablement encore efficaces à 50 %, mais passé ce délai, la bactérie est internalisée dans le bois et échappe à l'action des antibiotiques. Le traitement peut être fait sur du feuillage encore humide, mais à condition que la pluie soit terminée et que le feuillage soit en cours de séchage.

Notez que l'utilisation de la streptomycine est limitée à un total de 5.7 kg/ha par année, soit environ 6 traitements par année, incluant les traitements floraux, et qu'aucun traitement n'est permis dans les 50 jours précédant la récolte. Pour des cultivars d'été réputés sensibles comme Paulared, cette restriction implique un arrêt des traitements au début de juillet. En pratique, la propagation du feu bactérien est limitée à la période de croissance des arbres et les orages à la fin juillet et en août sont donc beaucoup moins à risque pour la propagation du feu. L'éclaircissage manuel est interdit dans la parcelle dans les 14 jours suivant une application de streptomycine.

Il faut seulement traiter les parcelles où les symptômes ont été enlevés par la taille et les blocs sains à proximité. Traiter des vergers où l'on trouve de nombreux foyers actifs est la meilleure façon de sélectionner des populations de bactéries résistantes à la streptomycine. Une approche plus conservatrice quant à l'utilisation de la streptomycine a permis de garder cet outil de lutte, alors que dans les états où la streptomycine a été utilisée abusivement, ce produit n'est plus efficace.

Dans les blocs de verger où le régulateur de croissance APOGEE a été appliqué lors de la floraison, la propagation du feu bactérien est beaucoup moindre que dans les blocs non traités. Réservez vos interventions à la streptomycine là où elles sont le plus nécessaires.

## **Apogee**

Un traitement avec le régulateur de croissance Apogee dans les jours suivants une tempête de grêle est recommandé pour trois raisons : Apogee peut ralentir la progression du feu, limiter la poussée de croissance des arbres qui survient quand les arbres sont endommagés et ainsi limiter la perte des bourgeons floraux sur le bois de 2 ans. Ce dernier effet permet de régulariser la production dans l'année suivant la grêle\*. Cette recommandation « tardive » d'Apogee fait encore l'objet d'études.

\*Rademacher W, Kober R. Efficient Use of Prohexadione-Ca in Pome Fruits. Eur J Hortic Sci [Internet].

2003 [cité 26 févr 2018];68(3):101-7. Disponible à: <http://www.jstor.org/stable/24126154>